

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société de Production Agricole Teboulba "SOPAT"

Siège social : Avenue de 23 janvier BP 19, Teboulba

La Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 juillet 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : **Hechmi ABDELWAHED.**

SOPAT SA**BILAN**

(exprimé en dinars)

ACTIFS	NOTES	<u>31-déc-12</u>	<u>31-déc-11</u>
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisé			
Immobilisations incorporelles	3	862 889	862 889
Amortissements		(344 450)	(291 138)
Immobilisations corporelles	3	36 272 598	33 487 130
Amortissements		(19 255 669)	(17 035 610)
Immobilisations financières	4	4 257 585	4 669 242
Provisions			
Total des actifs immobilisés		21 792 954	21 692 514
Autres actifs non courants	5	11 717	166 143
Total des actifs non courants		21 804 671	21 858 656
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6	11 892 752	10 792 631
		11 892 752	10 792 631
Clients et comptes rattachés	7	16 007 708	16 022 659
Provisions	8	(4 489 686)	(4 011 434)
		11 518 022	12 011 225
Autres Actifs Courants	9	4 519 281	6 861 549
Provision	10	(2 099 269)	(2 241 118)
		2 420 012	4 620 431
Placements et autres actifs financiers		1 650 667	1 691 012
Provision		(57 073)	(57 073)
	11	1 593 594	1 633 939
Liquidités et équivalents de liquidités	12	118 192	275 099
Total des actifs courants		27 542 572	29 333 324
TOTAL DES ACTIFS		49 347 243	51 191 981

SOPAT SA**BILAN**

(exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	<u>31-déc-12</u>	<u>31-déc-11</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		12 993 750	11 812 500
Réserves		5 141 609	5 056 269
Autres capitaux propres			64 264
Résultats reportés		1 903 331	2 053 739
Modifications comptables	13	(628 803)	(216 180)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		19 409 886	18 770 592
Résultat de l'exercice		(104 627)	1 706 807
Total des capitaux propres avant affectation	14	19 305 260	20 477 399
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	15	4 535 568	5 770 317
<i>Total des passifs courants</i>		4 535 568	5 770 317
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	16	8 576 318	10 650 720
Autres passifs courants	17	4 246 699	3 564 559
Concours bancaires et autres passifs financiers	18	12 683 398	10 728 986
Total des passifs courants		25 506 416	24 944 264
Total des passifs		30 041 984	30 714 582
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		49 347 243	51 191 981

SOPAT SA
ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinars)

	NOTES	<u>31-déc-12</u>	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-11</u> <i>retraité(*)</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	19	61 017 483	59 207 745	59 207 745
Autres produits d'exploitation		21 616		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		61 039 099	59 207 745	59 207 745
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation des stocks de produits finis et des encours	20	(949 493)	700 461	700 461
Achats matières premières consommés	21	46 088 688	43 116 375	43 116 375
Achats d'approvisionnement consommés	22	3 294 091	2 791 346	2 791 346
Charges de personnels	23	4 132 483	3 675 707	3 675 707
Dotations aux amortissements et aux provisions	24	3 295 738	3 153 499	3 115 674
Autres charges d'exploitation	25	3 938 638	3 953 903	4 217 403
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(59 800 145)	(57 391 289)	(57 616 964)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 238 955	1 816 456	1 590 780
Charges financières nettes	26	(1 755 137)	(1 554 170)	(1 741 118)
Produits des placements	27	333 622	143 593	143 593
Autres gains ordinaires	28	134 351	1 525 419	1 525 419
Autres pertes ordinaires		(19 266)	(33 840)	(33 840)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		(67 474)	1 897 457	1 484 833
Impôts sur les bénéfices		(37 153)	(190 650)	(190 650)
RESULTATS DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		(104 627)	1 706 807	1 294 184
Effets des modifications comptables		(412 623)	(216 180)	(216 180)
RESULTATS APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		(517 250)	1 490 627	1 078 004

(*) Le résultat de l'exercice 2011 a été retraité pour présenter l'effet de la modification comptable constatée en 2012 et expliquée au niveau de la note 13 aux états financiers.

SOPAT SA
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinars)

	<i>31-déc-12</i>	<i>31-déc-11</i>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net	(104 627)	1 706 807
Ajustements pour		
Amortissements et provisions	3 232 035	2 667 808
plus ou moins-value		(52 328)
Revenus financiers non encaissés	(331 886)	(106 795)
Effets des modifications comptables	(412 623)	(216 180)
Variation des		
Actifs non courants	154 426	(109 201)
Stocks	(1 100 121)	(1 091 445)
Clients	14 951	(3 816 206)
Autres actifs courants et financiers	1 458 768	1 319 513
Fournisseurs d'exploitation	(2 074 402)	1 815 151
Autres passifs courants	295 422	4 825 936
Quote-part subvention rapportée au compte de résultat	(64 264)	(119 662)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 067 680	6 823 399
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 907 255)	(1 749 121)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	411 657	
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	(1 495 598)	(1 749 121)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Décaissement affecté aux dividendes	(590 625)	(708 750)
Rachat des actions propres		356 002
Encaissements d'emprunts / crédits de gestion	1 669 000	5 454 836
Remboursements d'emprunts / crédits de gestion	(1 042 785)	(3 991 717)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	35 590	1 110 372
VARIATION DE TRESORERIE	(392 328)	6 184 649
Trésorerie début de l'exercice	(2 886 194)	(9 070 842)
Trésorerie à la clôture de l'exercice (note 29)	(3 278 521)	(2 886 194)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012
(Les données sont exprimées en dinars)

Note 1. Présentation de la société, son activité et son capital

La société SOPAT a été créée en 1987, sous la forme d'une S.A.R.L, avec pour objet principal, la production de la viande de poulet, de dinde et de la charcuterie ainsi que la transformation des produits de volaille.

En novembre 1989, la "SOPAT" a été transformée en une société anonyme.

Son capital social a connu plusieurs augmentations pour atteindre le 18 novembre 2003, 7 386 290 dinars divisés en 738 629 actions de 10 dinars chacune, libérées dans leur intégralité. Sur proposition du conseil d'administration du 24/03/2007, l'assemblée générale extraordinaire de la SOPAT tenue le 06/09/2007 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote à la BVMT. La même assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la SOPAT de 2 613 710 dinars en numéraire pour le porter à 10 000 000 dinars divisés en 2 000 000 actions de 5 dinars chacune libérées dans leur intégralité. Ce capital a été ramené en 2008 à 10 500 000 dinars par incorporation des réserves. En date du 9 février 2010, il a été décidé de ramener la valeur nominale de l'action à 1 dinar et l'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2010 a décidé de nouveau d'augmenter le capital en numéraire de 1 312 500 dinars pour le porter à 11 812 500 dinars.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 juillet 2012 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation des réserves pour un montant de 1 181 250 dinars pour le porter de 11 812 500 dinars à 12 993 750 dinars, et ce, par l'émission de 1 184 250 actions gratuites nouvelles de nominal un dinar chacune.

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

La SOPAT est assujettie partiellement à la TVA.

Note 2. Principes comptables adoptés

2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Celui-ci comprend le prix d'acquisition majoré de tous les frais accessoires. Les amortissements sont calculés chaque année suivant le mode linéaire et sur les durées d'utilisation suivantes :

Désignation	Amortissements	
	Durée	Pourcentage
Logiciels	3 ans	33%
Fonds de Commerce	20 ans	5%
Droit au bail	20 ans	5%
<u>Constructions</u>		
1- Centres d'élevage	20 ans	5%
2- Nouvel abattoir	20 ans	5%
<u>Matériel</u>		
1-D'exploitation	10 ans	10%
2-D'élevage	3 ans	33%
3-Roulant	5 ans	20%
Équipement de bureau	10 ans	10%
Matériel informatique	6,67 ans et 3 ans	15% et 33%
Installations Générales, Agencements et Aménagements	10 ans	10%

Les immobilisations de faible valeur, inférieures à 200 dinars, sont amorties sur une année.

2.3.Immobilisations financières

Sont enregistrés sous cet intitulé, les titres immobilisés (titres de participations) estimés à être détenus par la société de façon durable, les prêts à long et moyen termes et les dépôts et cautionnements versés.

2.3.Valeurs d'exploitation

La société procède à la comptabilisation du stock des produits finis selon la méthode du cout de production. Le cheptel est valorisé au coût d'achat majoré d'une quote-part des coûts directs et indirects pouvant être raisonnablement rattachés au cycle d'élevage des poussins ou des dindonneaux. Les matières premières, les pièces de rechange et les autres approvisionnements sont évalués sur la base des derniers prix d'achat (FIFO).

2.4.Taxes sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation ;

- des produits en hors taxes,
- des charges liées directement à la charcuterie en hors taxes,
- des autres charges au prorata du taux de déduction conformément aux dispositions de l'article 9 §2 du code de la TVA.

Il en est de même pour les investissements.

Note 3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	<i>Immobilisations</i>			<i>Amortissements</i>			<i>valeur comptable</i>
	<i>début de période</i>	<i>Acquisition</i>	<i>fin de période</i>	<i>début de période</i>	<i>Dotation de la période</i>	<i>fin de période</i>	
Logiciels	105 262	-	105 262	37 503	15 326	52 830	52 433
Fonds de commerce	611 526	-	611 526	172 305	30 660	202 965	408 561
Droit au bail	45 248	-	45 248	19 155	2 269	21 424	23 824
Concession marque et brevet	100 853	-	100 853	62 175	5 056	67 231	33 622
Total	862 889	-	862 889	291 138	53 311	344 450	518 439

Désignation	<i>Immobilisations</i>			<i>Amortissements</i>			<i>valeur comptable</i>
	<i>début de période</i>	<i>Acquisition</i>	<i>fin de période</i>	<i>début de période</i>	<i>Dotation de la période</i>	<i>fin de période</i>	
Terrains	2 106 425	-	2 106 425	-	-	-	2 106 425
Constructions	14 408 981	1 054 394	15 463 375	5 573 648	775 061	6 348 708	9 114 667
Matériels et outillages	12 590 797	469 317	13 060 114	8 718 080	735 034	9 453 114	3 607 000
Matériels Roulants	1 738 013	1 038 872	2 771 597	976 817	619 314	1 596 130	1 175 466
Equipement de bureau	194 221	11 605	205 825	117 666	40 217	157 883	47 943
Matériel Informatique	312 435	26 975	339 410	254 198	31 735	285 933	53 477
Installation générale. Agencement et Aménagements Divers	1 446 618	24 064	1 470 682	1 395 202	18 698	1 413 900	56 782
Immobilisations corporelles en cours	689 640	165 529	855 169	-	-	-	855 169
Total	33 487 130	2 790 755	36 272 598	17 035 610	2 220 059	19 255 669	17 016 929

Note 4. Immobilisations Financières

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dépôts et cautionnements	6 205	2 605
Créances financières Sur Mr Mohamed Lahmar	1 551 370	1 819 081
Créances financières sur Sté Lahmar Holding	-	133 858
Caution Tunisie Factoring	-	13 688
Prêt NUTRITOP	2 700 000	2 700 000
Participation NUTRITOP	10	10
Total	4 257 585	4 669 242

Note 5. Autres actifs non courants

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Charges à répartir	11 717	166 143
Total	11 717	166 143

Note 6. Stocks

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Matières premières	3 347 295	3 230 631
Matières consommables & Emballages	712 245	678 282
Produits finis	2 273 600	2 000 753
Cheptel	5 559 612	4 882 966
Total	11 892 752	10 792 631

Note 7. Clients et comptes rattachés

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Clients ordinaires	7 066 107	9 306 496
Chèques en caisse	2 632 632	291 733
Clients, effets à recevoir	1 122 734	1 039 686
Clients effets et chèques impayés	2 924 131	2 612 723
Clients Douteux	2 262 105	2 772 021
Total	16 007 708	16 022 659

Note 8. Provisions pour créances douteuses

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Clients douteux	2 262 105	2 772 021
Chèques et effets impayés	1 703 541	1 239 413
Clients ordinaires	524 041	-
Total	4 489 686	4 011 434

Note 9. Autres Actifs Courants

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Fournisseurs débiteurs	3 074 133	4 779 875
Fournisseurs d'immobilisations avance	-	968 056
Personnel avances et acomptes	27 320	27 910
Etat subvention à recevoir	27 300	27 300
État impôt sur les bénéfices (excédent)	554 483	353 436
TVA déductible	52 142	40 751
Débiteurs Divers	259 351	144 065
Société RAVY	498 290	498 290
Produits à recevoir	9 104	9 104
Charges constatées d'avance	17 157	12 762
Total	4 519 281	6 861 549

Note 10. Provisions pour dépréciation des autres actifs courants

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Provisions comptes d'attente	8 897	8 897
Provision des fournisseurs débiteurs	1 592 081	1 557 231
Provisions débiteurs divers	498 290	498 290
Provision pour dépréciation des actifs acquis auprès d'AVITOP	-	176 700
Total	2 099 269	2 241 118

Note 11. Placements et autres actifs financiers

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Banque Tunisienne de Solidarité (1997)	3 000	3 000
Banque du Sud (1997)	54 073	54 073
Créance MED LAHMAR	976 988	778 457
Créance LAHMAR HOLDING	92 536	395 071
Intérêts courus sur créances	524 070	337 769
Factoring	-	122 642
Total	1 650 667	1 691 012
Provision titres BTS et Banque du sud	(57 073)	(57 073)
Total	1 593 594	1 633 939

Note 12. Liquidités et Equivalents de Liquidités

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Banques	9 682	247 197
Caisses	108 511	27 902
Total	118 192	275 099

Note 13. Modifications comptables

Les modifications comptables correspondent à la correction d'erreurs relatives aux exercices 2010 et 2011. Ces erreurs concernent les charges suivantes, non constatées au cours des exercices concernés :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Prime de rendement du personnel relative à 2010	216 180	216 180
Divers services extérieurs	263 450	-
Dotations aux amortissements indument constatée	(37 824)	-
Charges financières relatives aux contrats leasing	186 948	-
Total	628 803	216 180

Note 14. Tableau de variation des capitaux propres

Les capitaux propres sont passés de 20 477 399 dinars au 31/12/2011 à 19 305 260 dinars au 31/12/2012. Cette variation est détaillée dans le tableau de variation des capitaux propres suivant :

	Capital	Réserve légale	Prime d'émission	Autres capitaux propres	Modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/11	11 812 500	657 299	4 398 970	64 264	(216 180)	2 053 739	1 706 807	20 477 399
Amortissement de la subvention d'investissement				(64 264)				(64 264)
Réserve légale		85 340					(85 340)	-
Dividendes							(590 625)	(590 625)
Résultats reportés						1 030 842	(1 030 842)	-
Effets des modifications comptables					(412 623)			(412 623)
Augmentation capital	1 181 250					(1 181 250)		-
Résultat net 31/12/2012							(104 627)	(104 627)
Solde au 31/12/2012	12 993 750	742 639	4 398 970	-	(628 803)	1 903 331	(104 627)	19 305 260

Notes 15. Emprunts

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
BTE	365 917	575 012
Attijari Bank	1 307 012	1 624 867
Amen Bank	803 571	1 017 857
BIAT	1 700 000	1 601 000
Crédits de location financement	359 068	951 581
Total	4 535 568	5 770 317

Notes 16. Fournisseurs et comptes rattachés

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Fournisseurs d'exploitation	6 082 736	6 706 407
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	2 436 409	3 887 140
Fournisseurs d'Immobilisations	57 173	57 173
Total	8 576 318	10 650 720

Note 17. Autres passifs courants

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Avances clients	228 929	773 968
Personnel, rémunérations dues	471 082	501 609
Provisions congés à payer	70 505	119 135
État, impôts et taxes	2 355 325	1 338 501
Actionnaires opérations sur capital	2 100	2 100
Administrateurs jetons de présence	97 000	97 500
CNSS	215 421	400 385
Créditeurs divers	297 896	209 637
Provision pour risques et charges	508 440	121 722
Total	4 246 699	3 564 559

Notes 18. Concours bancaires et autres passifs financiers

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Crédits de gestion	6 686 917	5 906 414
Crédits à moins d'un an	2 443 178	1 598 020
Intérêts Courus	156 590	63 260
Banques	3 396 714	3 161 292
Total	12 683 398	10 728 986

Notes 19. Revenus

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Ventes dérivés de volailles	44 351 792	45 155 671
Ventes aliments de cheptel	12 400 306	9 963 191
Ventes poussins d'un jour	3 133 070	2 701 205
Ventes à l'export	667 152	1 033 711
Revenus de restauration	465 163	353 965
Total	61 017 484	59 207 745

Notes 20. Variation des stocks de produits finis et des encours

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
Produits finis	2 273 600	2 000 753	272 847
Cheptel en cours	5 559 612	4 882 966	676 646
Total	7 833 212	6 883 719	949 493

Note 21. Achats matières premières consommés

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Achats volailles	14 166 612	14 162 543
Achat poussins	3 088 241	2 316 724
Achat dindonneaux	2 436 647	2 163 480
Achats aliments (maïs, soja, cmv...)	21 361 631	21 202 858
Achats matières pour produits transformés	2 509 391	2 308 434
Prestations de services (NUTRITOP)	1 247 185	1 068 539
Prestations de services (éleveurs)	1 023 653	990 597
Frais transport sur achat	360 183	418 584
Autres achats	11 809	88 791
Variation de stock	(116 664)	(1 604 175)
Total	46 088 688	43 116 374

Note 22. Achats autres approvisionnements consommés

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Matières consommables Centres élevages	1 226 828	1 055 965
Achats Emballages	950 468	874 235
Matières consommables et fournitures « Chikos »	253 200	145 212
Consommation d'électricité	536 383	519 314
Fournitures de bureau	56 869	50 911
Autres consommables	3 170	3 408

Produits désinfectants	108 176	120 270
Charge de Gaz	28 167	53 257
Consommation d'eau	103 673	113 394
Achats Tenues de Travail	61 121	43 109
Variation des stocks	(33 964)	(187 730)
Total	3 294 091	2 791 346

Notes 23. Charges de personnel

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Salaires et compléments de salaires	3 639 794	3 203 270
Charges sociales légales	492 688	472 437
Total	4 132 483	3 675 707

Note 24. Dotations aux amortissements et aux provisions

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 134 495	1 946 654
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	120 898	43 121
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	478 251	100 002
Dotations aux provisions pour risques et charges	463 540	887 021
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	98 553	176 700
Total	3 295 738	3 153 499

Notes 25. Autres charges d'exploitation

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Frais de transport sur vente	834 466	986 041
Carburant	764 058	701 029
Entretien	472 815	445 856
Loyer	306 418	341 164
Services bancaires	301 849	303 521
Publications et relations publiques	369 414	279 633
Etat impôts, taxes et versements assimilées (TFP, FOPROLOS, TCL...)	281 665	255 088
Honoraires	180 881	175 125
Services extérieurs	131 180	165 344
Assurance	62 994	86 081
Frais postaux et de télécommunication	73 562	75 408

Mission réception et déplacement	81 836	72 111
Rémunération des administrateurs	77 500	67 500
Total	3 938 638	3 953 903

Notes 26. Charges Financières Nettes

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Charges financières sur emprunts LMT	411 098	424 333
Intérêts sur billets de trésorerie	137 461	99 578
Charges financières sur financement de stock	202 294	126 429
Charges financières sur comptes débiteurs	460 261	340 375
Frais d'escomptes	372 516	502 024
Intérêts de retard	61 263	22 522
Pertes / gains de change	10 236	(5 686)
Charges financières sur leasing	100 008	44 594
Total	1 755 137	1 554 170

Note 27. Produits des placements

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Intérêts sur Créances financières	331 886	142 426
Autres	1 737	1 167
Total	333 622	143 593

Note 28. Autres Gains Ordinaires

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Reprise sur provision	63 702	440 989
Profit exceptionnel	6 385	964 767
Quote part des subventions inscrites au compte de résultats	64 264	119 662
Total	134 351	1 525 419

Note 29. Trésorerie

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	118 192	275 099
Concours bancaires	(3 396 713)	(3 161 292)
Total	(3 278 521)	(2 886 194)

Note 30. Engagements hors bilan

Libellé	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés		29 943 132	30 504 466
<i>Hypothèques & Nantissements sur fonds de commerce</i>	(1)	23 496 407	23 496 407
Cautions solidaires données :	(2)	1 300 000	1 300 000
Effets escomptés et non échus :	(3)	4 519 423	5 080 757
Garantie de rachat d'actions :	(4)	627 302	627 302
Engagements reçus		15 930 876	13 623 768
Engagements reçus des frères Lahmar	(5)	7 401 884	7 401 884
Engagements reçus Fethi, Rached et Imed Lahmar	(6)	210 026	
Engagements reçus de Lahmar Holding	(7)	2 141 584	2 141 584

(1) : L'évaluation des engagements hors bilan au titre des crédits Long terme et court terme octroyés par les banques se basent sur les inscriptions au niveau des contrats de prêts en vigueur.

(2) : Cautions solidaires données à une banque au profit de la société Nutritop. Les chiffres de 2011 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

(3) : Les escomptes d'effets et de chèques sont alimentés par des lignes de crédit à court terme octroyées par les banques et qui sont par ailleurs couvertes par des garanties réelles.

(4) : La société a garanti des souscripteurs au capital de la société AVITOP, en 2000 et 2001, pour le rachat des actions par eux souscrites. Lors de l'introduction de la SOPAT en bourse, les principaux actionnaires de la société, à cette date, s'étaient engagés à assumer la dite garantie de rachat. Mais à ce jour, et en l'absence d'un accord avec un des souscripteurs concerné, la SOPAT reste redevable de cette garantie, dont le montant réclamé par l'intéressé, s'élève au 31 mars 2012, à 627 302 DT.

(5) : Les principaux actionnaires de la SOPAT à la veille de son introduction en bourse, en 2007, Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR se sont engagés à prendre en charge tous les engagements hors bilan de la société à cette date qui se sont élevés à 7 401 884 DT.

(6) : Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR se sont engagés à prendre en charge les produits financiers du prêt accordé à la société Nutritop qui s'élèvent à cette date à 210 026 dinars

(7) : Il s'agit au départ d'un nantissement de la participation de la SOPAT dans le capital des sociétés Nutritop, Avitop et Logitop. Après la cession des dites participations à la société Lahmar Holding, un droit de suite est conféré par la force de la loi aux banques.

Note 31. Informations sur les parties liées

NUTRITOP

La SOPAT a renouvelé le contrat lui permettant de sous-traiter chez la société NUTRITOP, ayant des administrateurs en commun, la production d'aliments. La rémunération de la prestation de production est fixée à 37 dinars par tonne d'aliments produits. La charge supportée par la société au titre de l'exercice 2012, s'est élevée à 1 263 436 dinars.

La société SOPAT a consenti une avance de 2 700 000 dinars à la société NUTRITOP au 31 décembre 2010. La SOPAT a également décidé de convertir la somme en question, en un prêt assorti de garanties et productifs d'intérêts financiers.

Les intérêts financiers afférents à ce prêt se sont élevés au 31 décembre 2012 à 210 026 dinars et les frères Lahmar se sont engagés en lieu et place de la société Nutritop (société en règlement judiciaire) pour le paiement des intérêts.

La SOPAT a accordé des avances à la société NUTRITOP qui s'élèvent au 31 décembre 2012, à 769 896 dinars.

GALLUS

La SOPAT a souscrit au cours de l'exercice 2012, à des billets de trésorerie émis par sa société mère GALLUS, la charge financière afférente à ces billets s'est élevée au 31 décembre 2012 à 57 111 dinars, le solde des billets de trésorerie au 31 décembre 2012 s'élève à 700 000 dinars.

La SOPAT a acquis, auprès de la société GALLUS un stock de maïs et de soja durant l'année 2012 pour une valeur de 394 220 dinars. Ce montant a été réglé au cours de l'exercice 2012.

La SOPAT a fourni à la société GALLUS une assistance pour le démarrage de son projet libyen, pour un montant de 43 703 dinars, non encore encaissé au 31 décembre 2012.

Le solde de la dette de la société SOPAT envers la société GALLUS s'élève au 31 décembre 2012 à 310 978 dinars.

CVR

La société SOPAT a réalisé au titre de la période arrêtée au 31 décembre 2012 des achats auprès de la société CENTRALE DES VIANDES ROUGES d'un montant de 74 243 dinars dont un solde restant à payer s'élevant à 64 841 dinars et des ventes avec la même société d'un montant de 395 690 dinars dont un solde restant à encaisser s'élevant à 17 825 dinars.

AVITOP

La société SOPAT a avancé à la société AVITOP une somme d'argent qui s'est élevée au 31 décembre 2011 à 634 264 dinars. Cette avance convertie en un prêt assorti de garantie, remboursée en intégralité, a porté des intérêts financiers qui se sont élevés au 31 décembre 2012, à 19 253 dinars.

LAHMAR HOLDING

La société SOPAT a conclu avec LAHMAR HOLDING des actes de cession d'actions des sociétés AVITOP, LOGITOP et MAVY pour des montants respectifs de 418 504 dinars, 228 078 dinars et 79 280 dinars, ces montants sont payables sur une durée de cinq ans compte tenu d'un taux d'intérêt égal au taux du marché monétaire.

La créance restante à payer s'élève au 31 décembre 2012 à 92 536 dinars.

Par ailleurs, la société SOPAT détient une créance impayée sur la société LOGITOP d'un montant s'élevant à 10 838 dinars qui demeure impayée. Cette créance a été totalement provisionnée depuis 2011.

MOHAMED LAHMAR

La société SOPAT a conclu au cours des exercices antérieurs, avec Monsieur Mohamed LAHMAR, ayant des liens de parenté avec certains de ses administrateurs, un acte de cession

des actions de la société DINDY, pour une valeur de 2 677 480 dinars, payable sur une durée de 13 années avec une franchise de 3 ans et produisant un intérêt annuel de 5 %.

Le solde de cette créance s'élève au 31 décembre 2012, à 2 528 358 dinars. Le solde échu et non payé de cette créance s'élève à la même date, en principal et intérêts, à 1 291 031 dinars.

ATD SICAR

La SOPAT a émis au cours de l'exercice 2012, des billets de trésorerie souscrits par l'ATD SICAR, membre du conseil d'administration de la société. Au 31 décembre 2012, le solde de ces billets de trésorerie s'élève à 500 000 dinars.

Groupe RAVY

La SOPAT détient une créance sur le groupe RAVY s'élevant, au 31 décembre 2012, à 498 289 dinars. Cette créance demeure impayée au 31 décembre 2012. Elle a fait l'objet, depuis plusieurs exercices, d'une provision pour dépréciation d'un actif courant.

Note 32. Evénements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 1er juillet 2013. Par conséquent, il ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA
« SOPAT »

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les actionnaires de la Société SOPAT

Rapport sur les états financiers

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous avons audité les états financiers ci-joints de la société SOPAT, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité, relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également

l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Justification de l'opinion avec réserves

a. Les comptes clients comprennent des créances ordinaires antérieures à l'exercice 2012 et des chèques et effets clients retournés impayés et dont le recouvrement nous semble être difficilement réalisable. L'analyse des créances douteuses complémentaires au titre de l'exercice 2012, a permis d'estimer la couverture nécessaire du risque de non recouvrement de ces créances à 1 484 257 dinars, dont seulement un montant de 478 251 dinars a été provisionné par la société. L'éventualité de non recouvrement des créances en question ne nous semble pas de ce fait, suffisamment provisionnée, et l'insuffisance de 1 006 006 dinars est de nature à affecter négativement le résultat de l'exercice.

b. Les immobilisations financières comprennent au 31 décembre 2012, un montant 2 700 000 dinars, à titre de prêt rémunéré à la société NUTRITOP, ayant des administrateurs en commun avec la SOPAT. Ce prêt a été autorisé par le Conseil d'Administration du 9 juillet 2012, sous la condition suspensive de doter la SOPAT de garanties suffisantes. La société NUTRITOP étant en règlement judiciaire et en l'absence d'évidences sur l'existence de garanties suffisantes, nous ne pouvons-nous prononcer sur le caractère recouvrable dudit prêt. Il en est de même par ailleurs, d'une avance commerciale faite par la SOPAT à la société NUTRITOP, constatée en actif courant, parmi les fournisseurs débiteurs et dont le solde s'élève au 31 décembre 2012, à 789 222 dinars.

c. La société a conclu en 2009 avec la partie liée, la société AVITOP, une promesse pour l'achat d'un parc roulant d'une valeur estimée par expertise directe, à 883 500 dinars. Le montant en question a été versé à la société AVITOP dans sa globalité, au cours de l'exercice 2010, et les biens en question sont en exploitation effective par la SOPAT. Mais le transfert de propriété de ces biens n'a pas eu lieu jusqu'au 31 décembre 2012. Cependant la société a procédé à leur constatation comptable parmi ses immobilisations et a constaté l'amortissement relatif à ces biens, à partir du 1^{er} janvier 2011. En l'absence d'une visibilité sur la date possible de transfert de propriété des biens concernés, la constatation comptable opérée n'est pas conforme à la réglementation en vigueur et est de nature à fausser la valeur des immobilisations de la société.

d. La société détient depuis l'exercice 2006, une créance sur Monsieur Mohamed Lahmar, partie liée, dont le solde au 31 décembre 2012 s'élève à 2 528 358 dinars. L'échéancier conclu entre les deux parties et prévoyant un remboursement sur treize ans, n'a pas été respecté. Les montants échus et non payés, intérêts inclus, s'élèvent au 31 décembre 2012 à 1 291 031 dinars. Aucune provision pour dépréciation de cette créance n'a été constatée par la société pour couvrir le risque de non recouvrement du montant correspondant.

Opinion

A notre vis, sous réserve des incidences des observations évoquées au paragraphe 'Justification de l'opinion avec réserves', les états financiers ci-joints, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la

société SOPAT au 31 décembre 2012, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes en vigueur du système comptable des entreprises.

Paragraphe d'observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

La SOPAT a fait l'objet en 2010 d'un contrôle fiscal au titre du droit d'enregistrement. Le dit contrôle a donné lieu à une notification à la société d'une taxation d'office dont le contenu du point de vue principe et montant est contesté par la SOPAT devant les juridictions compétentes. Le montant réclamé par l'administration fiscale s'élève à 328 725 dinars.

Les cessions intervenues au cours de l'exercice 2007 au profit de la société « LAIMAR HOLDING » de 52462 actions détenues par la SOPAT dans le capital de la société «FOODCOURT» n'a pas donné lieu à l'enregistrement auprès de la bourse des valeurs mobilières de Tunisie et ce conformément aux dispositions de l'article 71 de la loi n° 94-117 portant réorganisation du marché financier.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Nous avons procédé également, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2012.

Nous avons procédé également, dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 juillet 2013



Hechmi ABDELWAHED

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA
« SOPAT »
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les actionnaires de la Société SOPAT

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base d'informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions avec les parties liées

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice 2012

GALLUS (société mère)

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 500 000 dinars qui a été souscrit par GALLUS, en date du 25 janvier 2012 pour une durée de 90 jours, portant intérêts au taux de 5,23 %. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 1^{er} juillet 2013 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 500 000 dinars qui a été souscrit par GALLUS, en date du 24 avril 2012 pour une durée de 90 jours, portant intérêts au taux de 5,23 %. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 1^{er} juillet 2013 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 500 000 dinars qui a été souscrit par GALLUS, en date du 27 juillet 2012 pour une durée de 90 jours, portant intérêts au taux de 5,64 %. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 1^{er} juillet 2013 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 500 000 dinars qui a été souscrit par GALLUS, en date du 25 octobre 2012 pour une durée de 90 jours, portant intérêts au taux de 5,64 %.
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 1^{er} juillet 2013 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 200 000 dinars qui a été souscrit par GALLUS, en date du 4 octobre 2012 pour une durée de 150 jours, portant intérêts au taux de 5,9 %.
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 1^{er} juillet 2013 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

La société GALLUS a prêté à la SOPAT en date du 26 juillet 2012, un montant de 350 000 dinars dont la rémunération jusqu'au 31 décembre 2012 a été de 20 000 dinars.
Cette convention n'a pas été soumise à l'autorisation de votre conseil d'administration.

La société GALLUS a prêté à la SOPAT en date du 8 septembre 2012, un montant de 300 000 dinars dont la rémunération jusqu'au 31 décembre 2012 a été de 5 000 dinars.
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 1^{er} juillet 2013 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

ATD SICAR

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 500 000 dinars qui a été souscrit par l'ATD SICAR, en date du 28 mai 2012 pour une durée de 90 jours, portant intérêts au taux de 5,20 %.
Cette convention n'a pas été soumise à l'autorisation de votre conseil d'administration.

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 500 000 dinars qui a été souscrit par l'ATD SICAR, en date du 24 décembre 2012 pour une durée de 90 jours, portant intérêts au taux de 5,20 %.
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 1^{er} juillet 2013 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

II. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs

Les opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, continuent à exister pour l'exercice clos au 31 décembre 2012.

NUTRITOP

La SOPAT avait avancé à la société NUTRITOP la somme de 2 700 000 dinars en décembre 2010. Ce prêt a été autorisé par le Conseil d'Administration du 9 juillet 2012, sous la condition suspensive de doter la SOPAT de garanties suffisantes. Informée, l'assemblée générale des actionnaires du 30 juillet 2012, en a décidé le report d'examen et d'approbation éventuelle à une séance ultérieure.

La SOPAT a décidé de convertir la somme en question, en un prêt assorti de garanties et productif d'intérêts financiers pour une période de neuf mois à partir de la date du 9 juillet 2012. Les administrateurs Messieurs Fethi, Rached et Imed Lahmar se sont engagés en lieu et place de la société NURITOP pour le paiement des intérêts relatifs à ce prêt.

Par ailleurs, la SOPAT a accordé à la société NUTRITOP, une avance commerciale remboursable par des retenues sur les factures des prestations à fournir par cette dernière. Le solde de l'avance en question, s'élève au 31 décembre 2012 à 789 222 dinars.

Ces conventions restent soumises à l'approbation de votre assemblée générale.

La société SOPAT a conclu avec la société NUTRITOP, un contrat de sous-traitance à partir du 1er janvier 2010 en vertu duquel la société NUTRITOP assure la production pour le compte de la SOPAT d'aliments pour volailles. Un avenant à ce contrat a été conclu le 31 décembre 2011 afin de porter la prestation de service de 30 à 37 dinars toutes taxes comprises la tonne d'aliments produits. La société SOPAT a convenu de prendre en charge la consommation de la société NUTRITOP en carburant pour la chaudière.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 30 juin 2011 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 30 juillet 2011.

La SOPAT s'est portée caution solidaire et a hypothéqué un bien immobilier sis à Bouficha, propriété de la SOPAT, objet du titre foncier n°200809 / 105633, en garantie d'un crédit de gestion accordé par l'Amen Bank à la société NUTRITOP pour une valeur de 4 450 000 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 24 mars 2007 et approuvée par l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006.

LAHMAR HOLDING

Suivant un acte de cession d'actions daté du 25 décembre 2007 entre la société LAHMAR HOLDING et la SOPAT, sociétés ayant des administrateurs en commun, la SOPAT a cédé 27 478 actions lui revenant dans le capital de la société AVITOP au prix de 418 504 dinars, payable sur une durée de cinq ans à partir du 1^{er} janvier 2009 et portant intérêts au taux du marché monétaire.

Suivant un avenant signé le 25 décembre 2007, d'un acte de cession d'actions daté du 4 juin 2007, entre la société LAHMAR HOLDING et la SOPAT, la SOPAT a cédé 22 234 actions lui revenant dans le capital de la société LOGITOP au prix de 228 078 dinars, payable sur une durée de cinq ans à partir du 1^{er} janvier 2009 et portant intérêts au taux du marché monétaire.

Suivant un avenant signé le 25 décembre 2007, d'un acte de cession d'actions daté du 4 juin 2007 entre la société LAHMAR HOLDING et la SOPAT, la SOPAT a cédé 6 000 actions lui revenant dans le capital de la société « MAVI » au prix de 79 280 dinars payable sur une durée de cinq ans à partir du 1^{er} janvier 2009 et portant intérêts au taux du marché monétaire.

Le solde échu et non payé de ces créances, s'élève au 31 décembre 2012, à 92 536 dinars.

Ces conventions autorisées par le conseil d'administration du 5 septembre 2006, ont été approuvées par l'assemblée générale des actionnaires du 21 avril 2008.

MOHAMED LAHMAR

Suivant un acte de cession d'actions en date du 7 juillet 2006, la société SOPAT a cédé à Monsieur Mohamed LAHMAR, 205 960 actions lui revenant dans le capital de la société

DINDY au prix de 2 677 480 dinars payable sur une durée de treize ans avec trois années de grâce, rémunéré au taux du marché monétaire. Le solde de cette créance s'élève au 31 décembre 2012, à 2 528 358 dinars. Le solde échu et non payé de ce montant s'élève à la même date, en principal et intérêts, à 1 291 031 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 5 septembre 2006 et approuvée par l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006.

AVITOP

La SOPAT a signé avec la société AVITOP en 2009, une promesse de vente, en vertu de laquelle la SOPAT s'engage à acquérir un parc roulant, propriété d'AVITOP, pour une valeur de 883 500 dinars. Ce montant a été libéré à la société « AVITOP » et le parc roulant figure parmi les immobilisations corporelles de la société SOPAT au 31 décembre 2012.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 21 mai 2010 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2010.

Suivant un contrat de vente signé le 28 septembre 2009 entre la SOPAT et la société AVITOP, la SOPAT a acquis auprès de cette dernière un terrain sis à Boumerdes, pour une valeur de 403 138 dinars, la SOPAT a conclu un deuxième contrat portant sur l'acquisition de centres d'élevage, des équipements et des matériaux édifiés sur le même terrain pour une valeur globale de 1 207 195 dinars.

Le terrain en question est hypothéqué dans sa totalité au profit d'Attijari Bank en garantie d'un crédit à court terme contracté par AVITOP pour 1 200 000 dinars.

Cette convention est autorisée par le conseil d'administration du 29 septembre 2009 et approuvée par l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009.

Suivant un contrat de vente signé le 28 septembre 2009 avec la société AVITOP, la SOPAT a acquis un terrain sis à Boumerdes, objet du titre foncier n°26378 pour une valeur de 339 444 dinars. La SOPAT a conclu un deuxième contrat avec AVITOP, pour l'acquisition des centres d'élevage, des équipements et des matériaux édifiés sur le terrain pour une valeur de 1 861 701 dinars.

Le terrain en question est hypothéqué dans sa totalité au profit de l'Amen Bank en garantie d'un crédit de 4 050 000 dinars

Cette convention est autorisée par le conseil d'administration du 29 septembre 2009 et approuvée par l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009.

AUTRES CONVENTIONS

La SOPAT a signé un contrat de prêt à court terme avec l'Amen Bank enregistré le 18 octobre 2011 de 1 155 000 dinars pour porter l'enveloppe de crédit totale à la somme de 6 700 000 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 9 juillet 2012 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

La SOPAT a signé un avenant au contrat de prêt avec ATTIJARI BANK signé en date du 23 décembre 2010, pour porter l'enveloppe de crédit à 1 846 000 dinars, ce prêt a été assorti de garanties réelles.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 9 juillet 2012 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

La SOPAT a signé un deuxième avenant au contrat de prêt à court terme avec l'Arab Tunisian Bank enregistré le 12 janvier 2012 pour augmenter l'enveloppe de crédit totale de 900 000 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 19 décembre 2011 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

La SOPAT a signé un contrat de prêt à court terme avec Attijari Bank en date du 24 décembre 2010 pour une valeur de 1 900 000 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 30 juin 2011.

La SOPAT a signé un contrat de prêt à court terme avec Amen Bank en date du 28 juillet 2010 pour une valeur de 1 500 000 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 27 septembre 2010.

La SOPAT a signé un contrat de prêt à court terme avec Amen Bank en date du 28 juillet 2010 pour une valeur de 5 545 000 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 27 septembre 2010.

La SOPAT a renouvelé un contrat de prêt à court terme avec Arab Tunisian Bank en date du 28 juillet 2009 pour réduire l'enveloppe de crédit à un montant de 3 460 000 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 30 juin 2011.

La SOPAT a renouvelé un contrat de crédit de gestion terme avec l'Union Arabe de Banques en 2010 pour augmenter l'enveloppe de crédit à un montant de 1 260 000 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 30 juin 2011.

La SOPAT a signé un contrat de crédit avec la Banque Internationale Arabe Tunisian pour un montant de 3 630 000 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 29 septembre 2009 et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2010.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général ont été fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 26 mars 2011. La charge salariale brute, hors charges sociales s'est élevée au titre de l'exercice 2012, à 139 597 dinars.

En outre la société prend en charge la facture de son téléphone, les charges liées à son logement, un quota mensuel de carburant de 400 dinars par mois, ainsi qu'un véhicule de fonction.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012, sont détaillés au niveau du tableau ci-dessous :

Montants bruts en Dinars	Président Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Salaires	139 597	9 800
Total	139 597	9 800

2. La rémunération constatée au profit des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2012, s'est élevée à 7 500 dinars bruts.

Par ailleurs, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités et nos examens n'ont pas révélé la réalisation de telles autres opérations.

Tunis, le 12 juillet 2013



Hechmi ABDELWAHED